

4 Faits divers & Justice

En détention provisoire à la prison centrale de Libreville depuis le 12 janvier 2017 Étienne Dieudonné Ngoubou libéré pour raison de santé

JNE

Libreville/Gabon

L'ex-ministre Étienne Dieudonné Ngoubou, en détention préventive à la prison centrale de Libreville depuis plus d'un an et demi pour des faits présumés de malversations financières et de détournement de deniers publics, a été remis en liberté sous caution vendredi dernier pour raison de santé.

Il était en détention provisoire à la prison centrale de Libreville depuis le 12 janvier 2017 pour des faits présumés de malversations financières et de détournement de deniers publics qui sont d'ordre criminel. Étienne Dieudonné Ngoubou, dont le procès avait été suspendu, le 30 août dernier, dans l'attente de la décision qui va être rendue par la Cour de cassation, a été autorisé à sortir de prison le 5 octobre dernier pour raisons médicales.

Ainsi en a décidé la Cour criminelle spéciale (CCS) en son audience tenue le même jour au Palais de justice de Libreville. L'arrêt de la juridiction d'exception stipule que l'ancien membre du gouvernement a ob-



Photo : Wilfried MBINAH

Étienne Dieudonné Ngoubou est apparu très affaibli à l'audience du 30 août dernier.

tenu une libération provisoire, ce vendredi 5 octobre 2018, pour soigner son diabète, dont le taux est actuellement très élevé. Il a dû, pour cela, payer une caution de cinquante millions de francs. « Après plusieurs demandes de mise en liberté demeurées vaines, celle-ci a été accordée sous caution », a indiqué, de son côté, Me Angès Kevin Nzigou, avocat de l'ex-ministre du Pétrole.

Lors de l'ouverture de son procès, le 30 août dernier, l'ex-membre du gouverne-

ment était apparu très affaibli, en raison de ses problèmes de santé. A tel point que le président de la CCS, Paulette Akolly, sur demande du conseil de la partie défenderesse, avait donné l'autorisation à Étienne Dieudonné Ngoubou de rester, de temps en temps, assis sur le banc des accusés durant les débats. Mais, l'audience sera suspendue quelque temps après. Et pour cause ! Le pool des avocats de Ngoubou expliquera à la Cour criminelle spéciale qu'il a



Photo : D.R.

Il a été accueilli avec la manière chez lui à Mayumba.

été obligé de former un pourvoi en cassation devant la Cour de cassation, parce que le dossier a été mal instruit par la Chambre d'accusation et parce qu'il a demandé une liberté provisoire pour son client. **LES FAITS** • En conclusion, le conseil de l'ex-ministre du Pétrole demande un sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour de cassation. Puis, il demande la mise en liberté provisoire de son client qui, selon lui, se trouve en prison de façon arbitraire,

car le dossier est vide. Ce à quoi le Ministère public, après avoir qualifié de dilatoires les exceptions préjudicielles soulevées par la partie défenderesse, parce que non fondées, s'oppose fermement parce que, selon lui, les faits qui sont reprochés à l'accusé sont extrêmement graves. Après avoir délibéré, la CCS coupe la poire en deux : elle accède à la requête des avocats de Ngoubou demandant « un sursis à statuer dans l'attente de la décision qui va être rendue

par la Cour de cassation ». En revanche, la demande de mise en liberté provisoire de l'accusé est refusée.

Pour mémoire, Étienne Dieudonné Ngoubou est poursuivi pour avoir détourné un peu plus de cinq milliards de francs. Cet argent avait été débloqué pour la construction de deux barrages hydroélectriques, respectivement à Malinga et à Iboundji. L'ex-membre du gouvernement aurait utilisé des montages financiers frauduleux et fait montre de l'inobservation des procédures en matière du Code des marchés publics pour détourner ces fonds. Les faits remontent aux années 2012 et 2013.

En juin dernier, le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies avait demandé la libération immédiate de M. Ngoubou, jugeant sa détention "arbitraire". Ce dernier a finalement été remis en liberté après un an et 8 mois de détention préventive, malgré les multiples recours exercés par ses avocats devant la Chambre d'accusation de la Cour d'appel judiciaire de Libreville.



TOYOTA
QUALITÉ SUPÉRIEURE

à partir de

RAV4 15 900 000 Fcfa TTC





TOYOTA GABON est représenté à Port-Gentil et Franceville par GESPARG.

* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

TOYOTA GABON

BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 07 15 16 13 / 06 22 05 69
email : toyota.gabon@groupe-sogafric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir

